COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 AVRIL 2022

L'an deux mille vingt deux, le 5 avril à 20h00, le Conseil municipal de Balazé légalement convoqué le 24 février 2022, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la MAIRIE en séance publique, sous la présidence de Stéphane DOUABIN, le Maire.

Présents: Stéphane DOUABIN, Alain HERRAUX, Marie-Renée SAILLANT, David VEILLARD, Jennifer PAREIGE, Jean-Fabrice CLOAREC, Aimé LOISEL, Rolande TRUEL, Loïc MESSAGER, Vincent BLOT, Manuella HERISSE, Elodie PAUTONNIER, Mélanie SIMON, Emmanuelle BARDAINE Sabrina SAUDRAIS et Bernard DELAUNAY.

Pouvoirs : Albert CHEVILLARD a donné pouvoir à Jean-Fabrice CLOAREC, Thierry CREZE a donné pouvoir à Manuella HERISSE, Gwénaëlle LE CALVEZ a donné pouvoir à Jennifer PAREIGE.

Secrétaire de séance : Elodie PAUTONNIER.

Avis du conseil sur le procès-verbal du 28 février 2022 : avis favorable à l'unanimité.

2022 04 05 D1 - FINANCES - BUDGET PRINCIPAL: COMPTE DE GESTION 2021

Monsieur le Maire expose :

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le compte de gestion 2021 du Budget principal transmis par le trésorier, qui est conforme au compte administratif 2021 du Budget principal :

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 035039

NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC VITRE

ETABLISSEMENT : BALAZE

Résultats budgétaires de l'exercice

21099 - BALAZE

Exercice 2021

4	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	2 374 575,04	1 616 279,31	3 990 854,35
Titres de recette émis (b)	604 666,63	1 615 674,50	2 220 341,13
Réductions de titres (c)	医水平线 计多数分类 医动物性皮肤	2 002,91	2 002,91
Recettes nettes (d = b - c)	604 666,63	1 613 671,59	2 218 338,22
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	2 374 575,04	1 616 279,31	3 990 854,35
Mandats émis (f)	941 739,08	1 233 395,68	2 175 134,76
Annulations de mandats (g)	162,51	1 165,30	1 327,81
Depenses nettes (h = f - g)	941 576,57	1 232 230,38	2 173 806,95
RESULTAT DE L'EXERCICE			5.
(d - h) Excédent	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	381 441,21	44 531,27
(h - d) Déficit	336 909,94		

Il est proposé au conseil municipal :

✓ **D'APPROUVER** le compte de gestion 2021 du budget principal.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal approuve cette proposition.

2022 04 05 D2 - FINANCES - BUDGET PRINCIPAL : COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Monsieur le Maire sort de la salle du conseil municipal pour le vote.

Conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territorial, le vote du compte administratif du budget principal est soumis, sous la présidence de Monsieur Alain HERRAUX, premier adjoint au Maire, à l'approbation du Conseil municipal, après que Monsieur le Maire ait quitté la séance.

Alain HERRAUX, adjoint au Maire, expose :

Le projet du compte administratif 2021 du Budget principal a été étudié en commission finances le 14 février 2022 et présenté lors de la séance du conseil municipal du 28 février 2022. Il est soumis au vote de l'assemblée délibérante après rappel des résultats

FONCTIONNEMENT

	BP	Réalisations
Dépenses	1 583 279,31 €	1 232 230,38 €
Recettes	1 583 279,31 €	1 613 671,59 €
Résultats 2021		381 441,21 €
Résultats reportés 2020		30 000,00 €
Résultats cumulés (A)		411 441,21 €

<u>INVESTISSEMENT</u>

	BP	Réalisations
Dépenses	2 374 575,04 €	941 576,57 €
Recettes	2 374 575,04 €	604 666,63 €
Résultats 2021		- 336 909,94 €
Résultats reportés 2020		+ 445 340,60 €
Résultats cumulés (A)		108 430,66 €

Restes à réaliser

Dépenses	534 108,56 €
Recettes	178 343,92 €
Résultat (B)	- 355 764,64 €
Capacité de financement de l'investissement 2021	- 247 333,98 €

Il est proposé au conseil municipal :

✓ **D'APPROUVER** le compte administratif 2021 du budget principal.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal approuve cette proposition.

2022 04 05 D3 - FINANCES - BUDGET LOTISSEMENT « LE CHAMP RICHARD » : COMPTE DE GESTION 2021

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le compte de gestion 2021 du Budget lotissement « Le Champ Richard » transmis par le trésorier, qui est conforme au compte administratif 2021 du Budget lotissement « Le Champ Richard » :

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 035039

NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC VITRE

ETABLISSEMENT : BALAZE LOT CHAMP RICHARD

Résultats budgétaires de l'exercice

21013 - BALAZE LOT CHAMP RICHARD

Exercice 2021

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	111 075,08	143 225,08	254 300,16
Titres de recette émis (b)	51 211,19	62 617,47	113 828,66
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	51 211,19	62 617,47	113 828,66
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	111 075,08	143 225,08	254 300,16
Mandats émis (f)	25 281,47	51 211,56	76 493,03
Annulations de mandats (g)	是 表現 化二氢化物 医二氯甲基甲基甲基	在共享的现在分词的发展的现在分词	
Depenses nettes (h = f - g)	25 281,47	51 211,56	76 493,03
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	25 929,72	11 405,91	37 335,63
(h d) Déficit			

Il est proposé au Conseil municipal :

✓ **D'APPROUVER** le compte de gestion 2021 du Budget lotissement « Le Champ Richard ».

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal approuve cette proposition.

2022 04 05 D4 - FINANCES - BUDGET LOTISSEMENT « LE CHAMP RICHARD » : COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Monsieur le Maire sort de la salle du Conseil pour le vote

Conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territorial, le vote du compte administratif du budget lotissement « Le Champ Richard » est soumis, sous la présidence de Monsieur Alain HERRAUX, premier adjoint au Maire, à l'approbation du Conseil municipal, après que Monsieur le Maire ait quitté la séance.

Alain HERRAUX, adjoint au Maire, expose :

Le projet du compte administratif du budget lotissement « Le Champ Richard » a été étudié en commission finances le 14 février 2022 et présenté lors de la séance du Conseil municipal du 28 février 2022. Il est soumis au vote de l'assemblée délibérante après rappel des résultats.

FONCTIONNEMENT

	BP	Réalisations
Dépenses	143 225,08 €	51 211,56 €
Recettes	143 225,08 €	62 617,47 €
Résultats de l'exercice		11 405,91 €
Résultats N-1 à reporter		46 023,91 €
Résultat cumulé		57 429,82 €

INVESTISSEMENT

	BP	Réalisations
Dépenses	111 075,08 €	25 281,47 €
Recettes	111 075,08 €	51 211,19 €
Résultats de l'exercice		25 929,72 €
Résultats N-1 à reporter		- 51 211,19 €
Résultat cumulé		- 25 281,47 €

Il est proposé au conseil municipal :

✓ **D'APPROUVER** le compte administratif 2021 du budget lotissement « Le Champ Richard ».

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal approuve cette proposition.

2022 04 05 D5 - FINANCES - BUDGET PRINCIPAL : AFFECTATION DU RESULTAT 2021

Monsieur le Maire expose :

L'instruction budgétaire et comptable M.14 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux prévoit, après l'approbation du compte administratif par le Conseil Municipal, un dispositif spécifique d'affectation budgétaire en section d'investissement de la totalité ou d'une partie du résultat de fonctionnement de l'exercice précédent.

Le résultat de la section de fonctionnement est, conformément à l'instruction comptable et budgétaire M.14, affecté en priorité à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement compte tenu des restes à réaliser.

L'affectation s'avère possible dès lors que le résultat de fonctionnement de clôture est excédentaire.

La situation financière du compte administratif 2021 du budget principal fait apparaître les résultats suivants :

A la clôture de l'exercice 2021 :

1) En section de fonctionnement :

- Le total des recettes (002 inclus) de l'année s'élève à : 1 643 671,59 €
- Le total des dépenses de l'année s'élève à : 1 232 230,38 €

Le résultat de clôture, en fonctionnement, s'élève donc à 411 441,21 €.

2) En section d'investissement :

- Le total des recettes de l'exercice atteint : 1 050 007.23 € (A) (excédent d'investissement 2020 reporté inclus)
- Le total des dépenses de l'exercice atteint : 941 576,57 € (B)

soit un solde positif d'exécution de la section d'investissement de :

(A-B): + 108 430.66 €

duquel il convient d'ajouter le solde des restes à réaliser 2020 (C) : - 355 764.64 €

La capacité de financement de l'investissement 2021 ressort donc à : (A − B + C) : - 247 333.98 €

- 3) En rapprochant les deux sections à la clôture de l'exercice 2021, on constate :
- Un excédent de clôture en fonctionnement pour : 411 441.21 € ;
- Une capacité de financement de l'investissement pour : 247 333.98 €

donc un solde positif de : + 164 107.23 €

Considérant le besoin de financement d'investissement, je vous propose d'affecter l'excédent de fonctionnement de 411 441.21 € conformément au tableau de reprise des résultats ci-après :

RECAPITULATION GENERALE-COMPTE ADMINISTRATIF 2021		
AFFECTATION DU RESULTAT – BUDGET PRINCIPAL		
Résultat d'investissement 2021		
Solde d'exécution d'investissement 2020 avec compte 001 (A-B)	108 430.66 €	
Solde des restes à réaliser investissement 2020 (C)	-355 764.64 €	
Capacité de financement de l'investissement 2021	-247 333.98 €	
Résultat de fonctionnement 2021		
Résultat de l'exercice 2021	381 441,21 €	
Résultat antérieur reporté	30 000.00 €	
Résultat à affecter	411 441,21 €	
AFFECTATION		
En réserve sur le compte 1068	340 248,21 €	
Report en section de fonctionnement sur le compte 002	71 193,00 €	

Il est proposé au Conseil municipal :

✓ D'APPROUVER cette proposition d'affectation des résultats.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal approuve cette proposition.

2022 04 05 D6 - FINANCES - BUDGET PRINCIPAL : BUDGET PRIMITIF 2022

Monsieur le Maire expose :

La proposition de budget primitif pour 2022 a été étudiée par la commission finances le 31 mars 2022.

Elle s'équilibre comme suit :

- ➤ Fonctionnement Dépenses et recettes (vote au chapitre) : 1 656 387,00 €
- > Investissement Dépenses et recettes (vote au chapitre) : 2 570 561,00 €

Il est proposé au Conseil municipal :

- ✓ **DE PROCEDER** au vote par chapitre des sections de fonctionnement et d'investissement du Budget primitif 2022 ;
- ✓ **D'APPROUVER** le Budget primitif 2022.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal approuve ces propositions.

2022 04 05 D7 - FINANCES - FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION 2022

Monsieur le Maire expose :

Vu le code général des collectivités territoriales

Considérant que la réforme de la taxe d'habitation ne permet pas d'en modifier le taux en 2022, lequel est gelé à son niveau de 2019 jusqu'en 2022,

Considérant que pour compenser les pertes de ressources liées à la réforme de la taxe d'habitation, la commune bénéficie du transfert de la part départemental de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB), c'est-à-dire que le taux de référence pour 2022 de la TFPB pour la commune correspondra à son taux TFPB de 2021 (14,82 %) additionné au taux TFPB départemental 2021 (19,9 %),

Considérant que le projet de budget principal primitif pour 2022 est équilibré à taux constants,

Il est proposé au conseil municipal :

- ✓ **DE DIRE** que le taux de la taxe d'habitation de 15,43 % est gelé jusqu'en 2022,
- ✓ DE MAINTENIR en 2022 les taux de la Taxe sur le Foncier Bâti et de la Taxe sur le Foncier Non Bâti comme suit :
 - ➤ 34,72 % pour le taux pour la Taxe sur le Foncier Bâti (TFB) qui correspond au taux TFPB de 2021 (14,82 %) additionné au taux TFPB départemental 2021 (19,9 %);
 - 32.87 % pour la Taxe sur le Foncier Non Bâti (TFNB).

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal approuve ces propositions.

2022 04 05 D8 - FINANCES - SUBVENTION CCAS 2022

Monsieur le Maire expose :

Il est proposé au conseil municipal de maintenir en 2022 le même montant de subvention accordé en 2021 pour le CCAS : compte 657362 : 3 400 €.

Il est donc demandé au conseil municipal :

- ✓ **D'ACCORDER** une subvention de 3 400 € pour le CCAS au titre de l'année 2022 ;
- ✓ D'INSCRIRE les crédits nécessaires au budget 2022 ;

✓ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document lié à cette décision.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal approuve ces propositions.

2022 04 05 D9 - FINANCES - BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT « LE CHAMP RICHARD » : AFFECTATION DU RESULTAT 2021

Monsieur le Maire expose :

Il est proposé d'affecter les résultats de la façon suivante :

FONCTIONNEMENT

	BP 2021	Réalisations
Dépenses	143 225,08 €	51 211,56 €
Recettes	143 225,08 €	62 617,47 €
Résultats de l'exercice		11 405,91 €
Résultats N-1 à reporter		46 023,91 €
Résultat cumulé		57 429,82 €
Affectation du résultat – R002 excédent de		57 429,82 €
fonctionnement reporté		

<u>INVESTISSEMENT</u>

	BP 2021	Réalisations
Dépenses	111 075,08 €	25 281,47 €
Recettes	111 075,08 €	51 211,19 €
Résultats de l'exercice		25 929,72 €
Résultats N-1 à reporter		- 51 211,19 €
Résultat cumulé		- 25 281,47 €
Affectation du résultat – D001 déficit d'investissement		25 281,47 €
reporté		

Il est demandé au conseil municipal :

✓ D'APPROUVER cette proposition d'affectation des résultats.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal approuve cette proposition.

2022 04 05 D10 - FINANCES - BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT « LE CHAMP RICHARD » : BUDGET PRIMITIF 2022

Monsieur le Maire expose :

La proposition de budget primitif pour 2022 s'équilibre comme suit :

Fonctionnement – Dépenses et recettes (vote au chapitre) : 93 837,42 €
 Investissement – Dépenses et recettes (vote au chapitre) : 25 281,47 €

Il est proposé au conseil municipal :

- ✓ **DE PROCEDER** au vote par chapitre des sections de fonctionnement et d'investissement du budget primitif 2022 du lotissement « Le Champ Richard »,
- ✓ D'APPROUVER le budget primitif 2022 du lotissement « Le Champ Richard ».

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal approuve ces propositions.

2022 04 05 D11 - FINANCES - BUDGET ANNEXE « CENTRE DE SANTE DE BALAZE » : BUDGET PRIMITIF 2022

Monsieur le Maire expose :

La proposition de budget primitif 2022 du Centre de Santé de Balazé a été étudiée par la commission finances le 31 mars 2022.

Elle s'équilibre comme suit :

- Fonctionnement Dépenses et recettes (vote au chapitre) : 217 883 €
- > Investissement Dépenses et recettes (vote au chapitre) : 20 500 €

Il est proposé au conseil municipal :

- ✓ **DE PROCEDER** au vote par chapitre des sections de fonctionnement et d'investissement du budget primitif 2022 du Centre de Santé de Balazé ;
- ✓ D'APPROUVER le budget primitif 2022 du Centre de Santé de Balazé.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal approuve ces propositions.

Bernard DELAUNAY indique que le montant de ce budget est important.

Alain HERRAUX précise que toutes les subventions ne sont pas comptabilisées notamment des aides financières supplémentaires de la CPAM liées à l'activité des médecins.

2022 04 05 D12 - POLE ENFANCE JEUNESSE / AVENANT N°4 PASSE AVEC L'ENTREPRISE MARSE CONSTRUCTION POUR LE LOT N°2 « VRD - GROS ŒUVRE »

Alain HERRAUX et Jennifer PAREIGE ne participent ni au débat ni au vote, par conséquent ils quittent la salle du conseil.

Jean-Fabrice CLOAREC, adjoint au Maire expose :

Il est rappelé que lors de sa séance du 21 octobre 2021, le conseil municipal a adopté un avenant n°1 au Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) du marché de création d'un Pôle Enfance Jeunesse afin de préciser les indices de références en cas d'actualisation du prix à l'article 9 du CCAP.

Lors de cette même séance, le conseil municipal a approuvé un avenant n°2 d'un montant de + 1 544,95 € HT au marché passé avec l'entreprise Marse Construction, titulaire du lot n°2 « VRD – Gros Œuvre » du Pôle Enfance Jeunesse.

Le 9 décembre 2021, le conseil municipal a adopté un avenant n°3 portant sur des travaux en moins value de − 1419,80 € HT.

Dans le cadre des travaux du Pôle Enfance Jeunesse, il est nécessaire de signer un avenant n°4 avec l'entreprise Marse Construction pour des travaux supplémentaires d'un montant de 1 852,85 € HT concernant la réalisation d'une rive à roquet et bande solin, d'un enduit audessus de la chaufferie, la création d'une ouverture entre la salle traiteur et la salle Schuman ainsi que la mise en place d'un portillon sur l'accès extérieur de la micro-crèche.

	Montant HT	Montant TTC
Montant initial du marché (A)	186 974,86 €	224 369,83 €
Avenant n°1 au CCAP (B)		
Avenant n°2 (C)	+ 1 544,95 €	+ 1853,94 €
Avenant n°3 (D)	- 1 419,80 €	- 1 703,76 €
Avenant n°4 (E)	+ 1 852,85 €	+ 2 223,42 €
Nouveau montant du marché = (A)		
+ (C) + (D)+ (E)	188 952,86 €	226 743,43 €
(+ 1,06 %)		

Il est proposé au conseil municipal :

- ✓ **D'APPROUVER** l'avenant n°4 au marché passé avec Marse Construction pour le lot n°2 « VRD Gros Œuvre » du Pôle Enfance Jeunesse ;
- ✓ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit avenant et tous les documents liés à ce dossier.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal approuve ces propositions.

Bernard DELAUNAY s'interroge sur les modifications apportées. Jean-Fabrice CLOAREC répond qu'il s'agit d'un oubli de l'entreprise Marse Construction.

2022 04 05 D13 - POLE ENFANCE JEUNESSE / AVENANT N°2 PASSE AVEC LA SARL PERRINEL POUR LE LOT N°7 « PLOMBERIE - CHAUFFAGE - VENTILATION »

Alain HERRAUX et Jennifer PAREIGE ne participent ni au débat ni au vote, par conséquent ils quittent la salle du conseil.

Jean-Fabrice CLOAREC, adjoint au Maire expose :

Il est rappelé que lors de sa séance du 21 octobre 2021, le conseil municipal a adopté un avenant n°1 au Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) du marché de création d'un Pôle Enfance Jeunesse afin de préciser les indices de références en cas d'actualisation du prix à l'article 9 du CCAP.

Dans le cadre des travaux du Pôle Enfance Jeunesse, il est nécessaire de signer un avenant n°2 avec la SARL PERRINEL, titulaire du lot n°7 « Plomberie – chauffage - ventilation », pour des travaux en moins-value d'un montant de – 2 807,55 € HT.

	Montant HT	Montant TTC
Montant initial du marché (A)	98 718,34 €	118 462,01 €
Avenant n°1 AU CCAP (B)		
Avenant n°2 (C)	- 2 807,55 €	- 3 369,06 €
Nouveau montant du marché = (A) + (C) (- 2,84 %)	95 910,79 € HT	115 092,95 €

Il est proposé au conseil municipal :

- ✓ **D'APPROUVER** l'avenant n°2 au marché passé avec la SARL PERRINEL, titulaire du lot n°7 « Plomberie chauffage ventilation » ;
- ✓ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit avenant et tous les documents liés à ce dossier.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal approuve ces propositions.

2022 04 05 D14 - POLE ENFANCE JEUNESSE / AVENANT N°2 PASSE AVEC LA SARL PERRINEL POUR LE LOT N°8 « ELECTRICITE »

Alain HERRAUX et Jennifer PAREIGE ne participent ni au débat ni au vote, par conséquent ils quittent la salle du conseil.

Jean-Fabrice CLOAREC, adjoint au Maire expose :

Il est rappelé que lors de sa séance du 21 octobre 2021, le conseil municipal a adopté un avenant n°1 au Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) du marché de création d'un Pôle Enfance Jeunesse afin de préciser les indices de références en cas d'actualisation du prix à l'article 9 du CCAP.

Dans le cadre des travaux du Pôle Enfance Jeunesse, il est nécessaire de signer un avenant n°2 avec la SARL PERRINEL, titulaire du lot n°8 « Electricité », pour des travaux supplémentaires d'un montant de + 1 800,85 € HT concernant le branchement du disjoncteur de l'espace traiteur, le consuel pour la micro-crèche et l'espace traiteur et la pose d'un interphone pour la micro-crèche.

	Montant HT	Montant TTC		
Montant initial du marché (A)	27 881,23 €	33 457,48 €		
Avenant n°1 AU CCAP (B)				
Avenant n°2 (C)	+ 1 800,85 €	+ 2 161,02 €		
Nouveau montant du marché = (A) + (C) (+ 6,46 %)	29 682,08 €	35 618,50 €		

Il est proposé au conseil municipal :

- ✓ **D'APPROUVER** l'avenant n°2 au marché passé avec la SARL PERRINEL, titulaire du lot n°8 « Electricité » ;
- ✓ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit avenant et tous les documents liés à ce dossier.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal approuve ces propositions.

Bernard DELAUNAY souhaite savoir si l'installation d'un interphone à la micro-crèche est indispensable. Jean-Fabrice CLOAREC répond qu'il est nécessaire pour des raisons de sécurité et qu'il n'avait pas été prévu au départ.

Bernard DELAUNAY ajoute que cela aurait dû être pris en compte avant les travaux.

Manuella HERISSE demande si les travaux de la salle pour la Passerelle sont terminés.

Jean-Fabrice CLOAREC précise que la livraison de la cloison modulaire est prévue cette semaine.

2022 04 05 D15 - OGEC: SUBVENTION A CARACTERE SOCIAL 2022

Gwénaëlle LE CALVEZ ne participe pas à ce vote.

Jennifer PAREIGE, adjointe au Maire, expose :

Cette demande de subvention, encadrée par une convention signée le 12 juillet 2013, concerne :

- les frais de piscine (hors horaire scolaire obligatoire) ;
- les fournitures scolaires individuelles ;
- les activités pédagogiques hors programme scolaire : sorties et actions pédagogiques, classes de découverte.

Pour l'année scolaire 2021/2022, la subvention s'élève à 9 293,72 € pour 212 élèves domiciliés à Balazé.

Pour information la subvention 2020/2021 s'élevait à 10 041,96 €.

Il est proposé au conseil municipal :

- ✓ **D'APPROUVER** le versement de cette subvention pour l'année 2022 ;
- ✓ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document lié à ce dossier.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal approuve ces propositions.

2022 04 05 D16 - OGEC - ECOLE PRIVEE : SUBVENTION CLASSE VERTE

Gwénaëlle LE CALVEZ ne participe pas au vote.

Jennifer PAREIGE, adjointe au Maire, expose :

En 2020 et 2021, l'école privée avait sollicité une subvention pour l'organisation d'une classe verte dans les Pyrénées. Du fait du contexte sanitaire, la classe verte n'a pas eu lieu. L'école renouvelle donc sa demande pour les 57 élèves de CM1 et CM2 pour 2022.

La subvention 2022 s'élève à **2 793 €** (57 élèves multipliés par 49 €).

	Nombre d'élèves	Par élève	Subvention
2010/2011			0€
2011/2012	66	49€	3 234 €
2012/2013			0€
2013/2014	65	49€	3 185 €
2014/2015			0€
2015/2016	67	49€	3 283 €
2016/2017			0€
2017/2018	70	49€	3 430 €
2018/2019			
2019/2020			
2020/2021			
2021/2022	57	49€	2 793 €

Il est proposé au conseil municipal :

- ✓ **D'APPROUVER** le versement d'une subvention de 2 793 € à l'école privée pour la classe verte 2022 dans le cadre confirmé du déroulement de ce séjour ;
- ✓ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document lié à ce dossier.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal approuve ces propositions.

Alain HERRAUX fait remarquer qu'aucune subvention n'a été versée depuis 2 ou 3 années. Elodie PAUTONNIER informe qu'il n'y a pas eu de classe verte pendant cette période en raison de la crise sanitaire.

Elle précise également que pour l'année scolaire 2021/2022, la baisse de la subvention est liée à la compensation financière de l'APEL qui disposait des fonds inutilisés en raison de la crise sanitaire.

2022 04 05 D17 - MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°2022 01 20 D8 RELATIVE A LA CONVENTION TRIPARTITE FAMILLES RURALES - ALSH : BUDGET PREVISIONNEL ET SUBVENTION 2022 – ANNULE ET REMPLACE

Jennifer PAREIGE, adjointe au Maire, expose :

Lors de sa séance du 20 janvier 2022, le conseil municipal du 20 janvier 2022 a approuvé le budget prévisionnel et la subvention 2022 de la Fédération départementale Familles Rurales.

Il convient de modifier comme suit le montant de la subvention prévisionnelle pour Passerelle suite à une erreur matérielle figurant dans la dernière colonne du tableau.

Conformément à la convention tripartite, un budget prévisionnel de l'ALSH établi par la Fédération départementale Familles Rurales doit être présenté et soumis à l'approbation du comité de pilotage puis validé chaque année par le conseil municipal. Ce budget précise les modalités financières du fonctionnement de l'ALSH ainsi que la subvention annuelle prévisionnelle versée par la commune.

Le budget prévisionnel pour l'année 2022 (joint en annexe de la délibération) a été étudié par le comité de pilotage le 25 novembre 2021, puis en commission Education, Culture, Enfance le 30 novembre 2021

Rappel des modalités de versement de la subvention communale :

Elle est versée par acomptes selon un pourcentage du montant de la subvention prévisionnelle :

• 1er acompte: 50% en Janvier;

2ème acompte : 40% en Août.

Une régularisation intervient à la présentation et à la validation du compte de résultat de l'année écoulée sur le 1er trimestre de l'année n+1.

Subvention pour 2022

Accueil de loisirs					
	Journées enfant	Charges annuelles	Prix de revient journée/enfant	Participation au soutien fédéral	Montant total des subventions
2018 - Prévisionnel	2160	102 115,37 €	47,28 €	13 385,29 €	53 398,60 €
2018	2408	112 495,88 €	46,72 €	14 987,19 €	55 548,28 €
2019	3009	121 462,56 €	40,37 €	13 954,70 €	56 561,36 €
2020	2431	114 693,15 €	47,18 €	14 115,23 €	64 994,22 €
2021 - Prévisionnel	3126	134 663,18 €	43,08 €	14 416,13 €	68 585,44 €
2022 - Prévisionnel	3480	140 852,73 €	40,47 €	14 845,97 €	68 479,75 €

<u>Passerelle</u>					
	Journées enfant	Charges annuelles	Prix de revient journée/enfant	Participation au soutien fédéral	Subvention totale avec directeur (subv d'exploitation)
2018	337	6 497,35 €	19,28 €		2 922,71 €
2019	402	8 058,17 €	20,05 €		4 628,92 €
2020	165	4 279,70 €	25,94 €	2 236,35 €	3 373,36 €
2021 - Prévisionnel	616	14 787,44 €	24,01 €	2 284,11 €	9 279,74 €
2022 - Prévisionnel	675	17 419,02 €	25,81 €	2 352,22 €	10 551,71 €

La subvention totale prévisionnelle pour l'accueil de loisirs et Passerelle est donc de 79 031.46 € (68 479.75 € + 10 551.71 €).

Il est donc proposé au conseil municipal :

- ✓ D'APPROUVER le budget prévisionnel de l'ALSH pour 2022 ;
- ✓ **D'AUTORISER** le versement de la subvention 2022 à la Fédération départementale Familles Rurales selon les modalités définies dans la convention tripartite, à savoir :
 - o 1er acompte de 50 %, soit 39 515.73 €
 - o2e acompte de 40 % de 31 612.58 €
- ✓ **D'AUTORISER** l'ouverture des crédits budgétaires au budget primitif 2022 au compte 6574 pour le versement de la subvention 2022.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal approuve ces propositions.

2022 02 28 D18 - DECISIONS DU MAIRE PRISES EN VERTU DES DELEGATIONS CONSENTIES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CGCT (DELIBERATION DU 24 MAI 2020)

Droit de préemption urbain :

2022-17 : rue Jeanne d'Arc, parcelle C n°656p, pas de préemption

2022-18 : 8 rue du Chant du Ruisseau, parcelle ZX n°298, pas de préemption

2022-19 : 103, La Fleuriais, parcelle ZW n° 103, pas de préemption 2022-20 : 37 rue Saint Martin, parcelle C n°765 ; pas de préemption

Marchés publics inférieurs à 50 000 € HT :

2022-21 : Marché fauchage/débroussaillage 2022/2024, entreprise LANCELOT : 27 632,90 € TTC

Le Conseil Municipal prend acte de ces décisions prises par M. le Maire dans le cadre de la délégation de pouvoir du conseil municipal.

> Informations et questions diverses

- Sollicitation d'un emprunt à venir pour financer les projets : le montant reste à définir.
- Groupe de travail à mettre en place pour l'aménagement de la rue Hay du Châtelet.
- Bernard DELAUNAY s'interroge sur l'état d'avancement des études relatives à la modification du PLU notamment les emplacements réservés à proximité du cimetière.

Marie-Renée SAILLANT informe que la procédure sur la modification simplifiée du PLU a été relancée avec un emplacement réservé sur le côté droit du cimetière.

Bernard DELAUNAY souhaite connaître le devenir de l'emplacement réservé côté gauche car s'il est supprimé, il faut le remplacer.

Marie-Renée SAILLANT indique que ce n'est pas le cas d'après Mme VIEUXBLED (cabinet d'études).

Compte-rendu des commissions

- Commission Education Culture Enfance : le 17 février 2022 à 20h30
- Commission Voirie : le lundi 28 mars 2022 à 20h00
- Commission Finances : le jeudi 31 mars 2022 à 18h30

> Dates à retenir

Prochaines commissions:

- Commission Embellissement : le lundi 11 avril 2022 à 20h30
- Commission Education Culture Enfance: le mardi 26 avril 2022 à 20h30

Prochains conseils municipaux: 12/05/2022 –16/06/2022

La séance s'est levée à 22h17.

Prochain Conseil Municipal : Jeudi 12 mai 2022

Le Maire:

Les adjoints :